INSPE Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Lille — Université de Lille

2026/2027

STAGE ÉTUDIANTS M2 CONTRACTUELS ALTERNANTS 2D

DISPOSITIF PROFESSEUR CONTRACTUEL ALTERNANT

C'est un contrat de droit public, à temps incomplet, sans période d'essai, de 12 mois, conclu par le recteur d'académie dans le cadre d'une convention signée entre l'étudiant, l'université (INSPE) et l'administration d'accueil (Rectorat)

Dans l'académie de Lille, l'organisation retenue est **un stage filé en responsabilité de 2 jours par semaine du 1er septembre 2026 au 03 juillet 2027** (voir tableau ci-dessous)

Les étudiants contractuels alternants participent **aux journées d'accueil et de pré-rentrée**

PRÉSENCE EN ÉTABLISSEMENT ET ORS

Catégorie M2 contractuels alternants	ORS étudiants M2 contractuels alternants	Présence en établissement
Tous les Parcours (hors EPS et Documentation)	**6h/semaine**	Mardi et Vendredi
Parcours EPS	**6h/semaine +24h d'AS** au cours de l'année	Lundi et Mercredi
Parcours Documentation	**12h/semaine** dont 2h de veille documentaire	Lundi et Vendredi
CPE	**11.66h** (+1,33h laissée sous leur responsabilité pour l'organisation de leurs missions) par semaine	Mardi et Vendredi

RÉMUNÉRATION ET INDEMNITÉS

927 € brut mensuel
+ une fraction de l'ISOE (uniquement pour les enseignants)
+ Plusieurs indemnités :
- de sujétion de formation,
- Prise en charge partielle des frais de déplacement

SÉCURITÉ SOCIALE

Inscrit en Master MEEF, la protection sociale en tant qu'étudiant est conservée.

FORMATION INSPE

La présence en formation est obligatoire .
Toute absence doit être justifiée .

RUPTURE DE CONTRAT

Réaffectation en Stage Filé M2 SOPA

SPECIFICITES

les étudiants contractuels alternants **ne peuvent pas percevoir d'heures supplémentaires et ne peuvent pas assurer de missions particulières**.

ACCOMPAGNEMENT

L'étudiant contractuel alternant bénéficie d'un **accompagnement mixte** composé d' un tuteur terrain en établissement et d'un tuteur stage INSPE. Le suivi de l'étudiant est réalisé à travers **3 fiches de positionnement croisé** et des **comptes-rendus de visite d'observation** .
La 3ème fiche de positionnement devra être déposée sur l'espace Moodle Stage 2nd degré par **l'étudiant contractuel alternant avant le 21 mai 2027 (2nd degré) et avant le 28 mai 2027 (CPE)**